



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Conseil municipal du 14 octobre 2025**

Conseillers en exercice : 24	Conseillers présents : 19	Conseiller(s) absent(s) : 5
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 4	Votants : 23	

Date de la convocation : 8 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 14 octobre à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

**Secrétaire de séance :** Mylène ROUSSEL

**Étaient présents :** GARCIA ROBIN Jean-Paul, MONGIN Claude, SPRUTTA-BOURGES Nathalie, LENOIR Isabelle, MATHEROT Olivier, LALLEMANT Sylvie, SEVESTE Arnaud, ROUSSEL Mylène, BOURDEILLE Christian, DIGUET Thierry, DEVAUCHELLE Marie-Paule, OFFROY Patrick, PROD'HOMME Isabelle, BADOZ-GRIFFOND Yvonne, BOURSIEZ Frédéric, USSEGLIO-VIRETTA Guy, VACHER Gérard, TRANGOSI Renaud, DANSOU Viviane

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Étaient absents avec pouvoirs :** BENARD Sandie à BOURSIEZ Frédéric, BENOIT Dominique à GARCIA ROBIN Jean-Paul, ZUCCOLO Isabelle à DEVAUCHELLE Marie-Paule, RENAUDET Denis à LENOIR Isabelle

**Était absent sans pouvoir :** CRISINEL Morgane



**DÉLIBÉRATION N°02025\_69 : Création d'emplois permanents au tableau des effectifs au titre des avancements de grade 2025**

Entendu l'exposé de Monsieur Claude MONGIN, Adjoint au Maire chargé des affaires scolaires, de l'enfance et du personnel communal, relatif à la nécessité de procéder à la création d'emplois permanents afin de permettre la gestion des avancements de grade au titre de l'année 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret 92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles;

**Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;**

**Vu l'arrêté municipal n°0002025\_332 du 1er octobre 2025 établissant le tableau annuel d'avancement de grade;**

**Considérant le tableau des effectifs de la ville de Gretz-Armainvilliers,**

**Considérant qu'il y a lieu de procéder à la création des postes nécessaires aux avancements de grade de certains agents remplissant les conditions statutaires ;**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Décide de procéder à la création des emplois permanents à temps complets suivants :**

Filière	Catégorie	Cadre d'emploi	Grade	Postes à créer
Technique	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2
Sanitaire et sociale	C	ATSEM	ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1

Dit que ces postes pourront être pourvus par un agent contractuel pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire;

Dit que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence ;

Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif, en section de fonctionnement, chapitre 012 « charges de personnel »,

***Fait et délibéré en séance, le 14 octobre 2025***

**Le secrétaire de séance**

Mylène ROUSSEL



**Le Maire**

Jean-Paul GARCIA ROBIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>